Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-27_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-neuf heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**33**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 27-04-2026-CM : Classement de parcelles privées communales dans le domaine public communal

Les 30 parcelles listées ci-après appartiennent au domaine privé de la commune, bien qu'affectées à l'usage du public.

	VOIE	CADASTRE	SURFACE
1	rue des Perrières	007 AD 1434	97 m²
2	rue des Perrières	007 AD 1433	12 m²
3	rue des Perrières	C 1140	42 m²
4	accès rue Belle Epoque	AL 500	99 m²
5	rue de la Ville Gilbert	007 AC 861	149 m²
6	rue de la Ville Gilbert	007 AC 863	274 m²
7	rue de la République	AK 443	29 m²
8	rue St Pol	AL 265	88 m²
9	rue St Pol	AL 268	27 m²
10	rue St Pol	AL 309	46 m²
11	rue du Caruhel	AB 887	33 m²
12	rue A. LE BRAZ	AB 0918	245 m²
13	rue A. LE BRAZ	AB 1057	8 m²
14	rue A. LE BRAZ	AB 1358	29 m²

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-27_04_2026_CM-DE

15	rue A. LE BRAZ	AB 1360	52 m²
16	rue A. LE BRAZ	AB 1362	101 m²
17	rue A. LE BRAZ	AB 1364	42 m²
18	rue A. LE BRAZ	AB 1366	30 m²
19	rue A. LE BRAZ	AB 1368	58 m²
20	rue A. LE BRAZ	AB 1370	58 m²
21	rue A. LE BRAZ	AB 1372	159 m²
22	rue A. LE BRAZ	AB 1374	19 m²
23	rue A. LE BRAZ	AB 1376	114 m²
24	rue A. LE BRAZ	AB 1378	48 m²
25	rue A. LE BRAZ	AB 1380	189 m²
26	rue A. LE BRAZ	AB 1382	21 m²
27	rue A. LE BRAZ	AB 1384	6 m²
28	rue A. LE BRAZ	AB 1386	49 m²
29	rue A. LE BRAZ	AB 1388	41 m²
30	rue A. LE BRAZ	AB 1391	50 m²

Ces dernières satisfont aux conditions d'appartenance au domaine public.

Il convient dès lors de les classer dans le domaine public communal.

Il est précisé que cette opération ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation des voies concernées.

Selon les termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales dans le domaine public est prononcé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRONONCE le classement dans le domaine public communal des 30 parcelles, conformément au tableau joint.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire

Erwann LARUPT

PJ 28.1 Tableau des parcelles privées à intégrer au domaine public